



**Institut Supérieur de Mécanique de Paris –
ISAE-Supméca**
3 rue Fernand Hainaut
93407 Saint-Ouen Cedex
France

Universidade Federal de Uberlândia
Av. João Naves de Ávila, 2121
Campus Santa Mônica – CP 593
38.400-902 - Uberlândia – MG
Brasil

CONVENTION

Cette convention est basée sur le programme franco-brésilien de double diplôme en Génie Mécanique et en Génie Mécatronique

entre

l'Institut Supérieur de Mécanique de Paris – ISAE-Supméca

et

**L'Universidade Federal de Uberlândia (UFU)
Faculdade de Engenharia Mecânica – FEMEC**

Article 1 – Introduction

Dans le cadre de l'accord de coopération déjà existant entre l'UFU et ISAE-Supméca, les deux établissements décident de réaliser un programme de double diplôme dans le domaine du Génie Mécanique et du Génie Mécatronique.

L'objectif de ce programme est d'encourager la mobilité des étudiants entre les deux établissements et permettre la possibilité d'obtenir les diplômes des deux établissements partenaires. Le diplôme d'Université Fédérale d'Uberlândia est décerné sur la base du règlement des études de la filière de Génie Mécanique ou de la filière de Génie Mécatronique et celui de ISAE-Supméca sur la base du règlement des études de ISAE-Supméca. Les étudiants participant au programme de double diplôme demeurent sous la responsabilité de leur établissement d'origine. Ils seront inscrits dans les deux établissements. Les établissements d'accueil ne perçoivent pas de frais de scolarité.

La réussite finale conduit à l'obtention du titre d'Ingénieur Mécanique ou du titre de Ingénieur Mécatronique de l'Université Fédérale d'Uberlândia et du Diplôme d'Ingénieur ISAE-Supméca sous réserve d'un séjour d'au moins trois semestres dans l'établissement partenaire et à condition que soient satisfaites les modalités décrites dans l'article 2.

Cette convention est accompagnée de directives pour la réalisation du cursus menant au double diplôme. Ces directives sont approuvées en accord avec l'établissement partenaire, pour l'UFU sera le Conseil de Graduation, et pour ISAE-Supméca par le Directeur.

Article 2 – Admission au Programme de Double Diplôme

2.1 – Conditions d'admission

Les conditions d'admission au programme de double diplôme sont :

- Bonnes connaissances de la langue française et de la langue portugaise respectivement pour les étudiants brésiliens et français;
- Pour les étudiants brésiliens, suivront à partir du sixième semestre de Génie Mécanique ou Génie Mécatronique au moment de l'inscription;
- Les étudiants français pourront participer au programme de double-diplôme après avoir validé les deux premières années à ISAE-Supméca

2.2 – Candidature

Les dossiers de candidature au programme de double diplôme doivent être déposés avant le 30 mai de chaque année académique.

Les étudiants brésiliens devront envoyer les dossiers à la Coordination de Coursus d'Ingénierie Mécanique ou à la Coordination de Coursus d'Ingénierie Mécatronique de l'UFU et les étudiants français à la Direction des Relations Internationales de ISAE-Supméca.

Le dossier de candidature doit inclure :

- Un CV;
- Une photo d'identité;
- Une lettre de motivation;
- Un relevé des notes obtenues dans leur établissement d'origine;
- Un plan d'études.

2.3 – Admission

Les dossiers de candidature au programme de double diplôme seront examinés par une commission d'admission composée de représentants de ISAE-Supméca et de l'UFU. Cette commission examinera les capacités de compréhension des candidats en langue française et en langue portugaise en accord avec le pays d'origine et les pré-requis nécessaires pour suivre le programme demandé. La commission d'admission prononce l'admission définitive.

Article 3 – Organisation du programme de Double Diplôme

Les étudiants brésiliens devront suivre, pour l'obtention du double diplôme, les deuxième et troisième années de formation dans un parcours de spécialisation d'ISAE-Supméca. Ces deux années incluent un stage de fin d'études encadré de 6 mois.

Les étudiants français devront suivre, pour l'obtention du double diplôme en Génie Mécanique ou Mécatronique, les quatre derniers semestres d'études à l'UFU, dont un semestre de stage de fin d'études sous la supervision de l'UFU et d'ISAE-Supméca.

Les étudiants brésiliens devront, pour terminer leur scolarité de double diplôme, réaliser un semestre supplémentaire de cours à l'UFU après leurs deux années à ISAE-Supméca.

3.1 – Plan d'études

Le déroulement des études est fixé dans un plan détaillé conformément aux directives pour la réalisation du programme doublement diplômant.

3.2 - Validation des Acquis

Dans la mesure où les études effectuées sont équivalentes ou complémentaires globalement tant sur le plan du contenu et en termes de charge horaire et/ou crédits, elles sont mutuellement reconnues.

3.3 – Titres et Diplômes

Après la réussite finale au programme de double diplôme, l'Université Fédérale d'Uberlândia décerne le titre académique d'Ingénieur Mécanique ou d'Ingénieur Mécatronique et l'Institut Supérieur de Mécanique de Paris - le titre académique d'Ingénieur ISAE-Supméca.

3.4 – Dérogation, exclusion du cursus

Si l'étudiant n'est pas admis aux examens prévus, un jury franco-brésilien composé des responsables de programme des deux établissements partenaires, examinera la suite à donner, à savoir, soit l'accord d'un semestre supplémentaire pour se mettre en conformité ou l'exclusion du cursus commun. Dans ce cas, l'établissement d'accueil délivrera une attestation sur les études suivies et examens passés qui seront reconnus par l'établissement d'origine conformément aux directives pour la réalisation du cursus menant au double diplôme. L'étudiant sera réintégré dans son établissement d'origine où il reprendra les études entreprises à l'origine.

Article 4 – Financement et Logement

Chaque institution partenaire facilitera l'aide à la recherche de financements des étudiants pendant la période du séjour dans l'établissement partenaire. Aucune des Institutions partenaires n'a l'obligation de financer le séjour des étudiants en échange.

Article 5 : Assurance

Tout étudiant accueilli devra fournir la preuve (copie certifiée conforme) d'une assurance pour couvrir les dépenses médicales, la responsabilité civile, les risques d'accidents de travail, ainsi que le rapatriement sanitaire. Un contrat d'assurance pourra toujours être proposé dès l'arrivée en France.

Article 6 – Durée du Contrat

Cette convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la date de sa signature. Elle pourra être modifiée en commun accord et selon les intérêts mutuels des contractants.

Article 7 - Résiliation

La présente Convention pourra être résiliée, amicalement, d'un commun accord entre les parties, ou par la partie intéressée, dans le cas du non respect de l'un de ses articles ou conditions. L'autre partie devra être avisée, par écrit, au moins six mois à l'avance. Cette

réalisation ne pourra porter préjudice aux étudiants en cours d'études, stages et recherches, qui seront assurés de mener à bien leurs projets.

Article 8 – De la publication

L'UFU s'occupera de la publication abrégée des termes de cette convention ainsi que de ses avenants dans le Journal Officiel de l'Union jusqu'au jusqu'au 5^e (cinquième) jour ouvrable du mois suivant sa signature.

Article 9 - Clauses finales

Les accords qui existent déjà entre ISAE-Supméca et l'UFU ne sont pas affectés par la présente convention.

Le présent accord est établi en quatre copies identiques (deux en français et deux en portugais).

Les textes sont authentiques et représentent un engagement. La présente Convention pourra être résiliée, amicalement, d'un commun accord entre les parties, ou par la partie intéressée, en cas de non respect de l'un de ses articles ou conditions.

Le présent accord entrera en vigueur après signature des autorités des deux établissements.

**Institut Supérieur de Mécanique de Paris -
ISAE-Supméca**

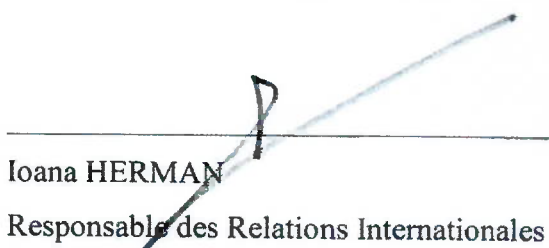
Universidade Federal de Uberlândia




Prof. Philippe GIRARD
Directeur Général de ISAE-Supméca



Prof. Dr. Valder Steffen Júnior
Recteur de l'UFU



Ioana HERMAN
Responsable des Relations Internationales
d'ISAE-Supméca



Prof. Dr. Waldenor Barros Moraes Filho
Directeur de Relations Internationales de
l'UFU

Saint-Ouen, le 19/09/23

Uberlândia, le